



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Tir a L'Arc

Association déclarée le 7 janvier 1976 N° 1154

Maison des comités
106 rue des Bussys
9600 Eaubonne
Tel : 01 34 16 07 51
arccd95@yahoo.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents et Capitaines des Clubs et
Compagnies du Val d'Oise

INFORMATION IMPORTANTE

Procédure du championnat Départemental salle

Comme l'an passé, je vous demande de me faire parvenir avant le 31 décembre 2008 la liste nominative des archers de vos associations avec catégorie et arme, qui veulent participer au championnat départemental salle qui se déroulera à Villiers Le Bel les 31 janvier et 1 février 2009.

La procédure sera la suivante :

- 1) Les archers font acte de candidature et s'engage à participer au championnat s'ils sont sélectionnés auprès du CD.
- 2) Le 15 janvier, nous faisons la sélection des archers en fonction du classement départemental.
- 3) Nous envoyons aux compagnies la liste de leurs sélectionnés.
- 4) Les sélectionnés envoient alors leurs inscriptions au club de Villiers Le Bel avec le règlement.

Les archers qui ne sont pas dans les premiers peuvent tout de même faire acte de candidature, car ils peuvent être repêchés en cas de non participation des premiers.

Par contre si un archer fait acte de candidature et ne vient pas au championnat il devra régler le montant de l'inscription à l'organisateur.

*Le président du CD 95
Marc DEFOOR*